

Collectif anti-nuisances L2 (CAN L2)
Les Cèdres de Prévalaye entrée A
30, tr. des 4 chemins de Montolivet
13012 Marseille

Marseille le 15/01/2015



A

Monsieur François Hollande
Président de la République Française
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Objet : Transparence, communication de documents

Monsieur Le Président,

Nous avons été fortement sensibles à votre discours d'ouverture de la Conférence Environnementale des 27 et 28 novembre 2014 et particulièrement à la partie suivante :

« Tous les ans, des milliers d'études d'impacts sont produites. Je pense que notre pays détient sûrement un record en cette matière. Cette richesse est aujourd'hui éclatée, inexploitée et au final gâchée pour la communauté scientifique comme pour les citoyens. Je propose donc la création d'une base de données publique, gratuite et ouverte dans laquelle seront rassemblées et triées toutes les informations en matières d'environnement et de biodiversité.

Nos atlas, nos inventaires, tous ce que nous connaissons, rien ne doit être caché. Cette transparence est la première condition de la démocratie participative. »

Sans attendre la création de cette banque de données, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir exiger de la part de la DREAL PACA cette transparence que vous appelez de vos vœux (le terme apparaît 4 fois dans votre discours).

Car en tant qu'association de défense de la qualité de l'air et des nuisances sonores, nous subissons exactement ce que vous dénoncez dans votre discours.

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Le CAN L2 (Collectif Anti-Nuisances L2) est une association qui regroupe des riverains, des commerçants, des médecins, des associations de parents d'élèves, des syndicats de copropriétés. Son but est le respect des lois environnementales lors de la création de la Rode L2, autrement appelée Autoroute A 507.

Cette autoroute urbaine a pour vocation de désengorger le Centre Ville de Marseille en reliant les 2 autoroutes pénétrantes (A7 venant du Nord et A50 venant de l'Est).

Le CAN L2 est donc favorable à cet ouvrage, tout en étant vigilant à ce que l'amélioration attendue pour certains quartiers ne se traduise pas par une trop grande dégradation pour les quartiers péri-urbains traversés.

Pour cela, nous sommes très attentifs au contrat et différentes études produits.

Pour ce qui est du contrat PPP, la DREAL PACA a fait obstruction en refusant de nous communiquer le contrat PPP signé entre l'État et le Consortium créé par Bouygues, la SRL2 (Société de la Rode L2). Après recours auprès de la CADA, nous n'avons obtenue qu'une partie seulement du contrat de PPP.

Pour ce qui est des différentes études :

La Société de la Rode L2 nous a fourni seulement une partie des études qu'elle a produite.

Nombreux sont les exemples révélant que les études initiées par le titulaire d'un marché (juge et partie),

ne sont pas par nature, impartiales et donc nous ne pouvons raisonnablement nous satisfaire de cette seule source d'information.

En nous référant à la Convention Aarhus, nous avons demandé directement à la DREAL, puis via le Préfet et nos élus locaux, de nous communiquer les études que ses services avaient commandées, de manière à les analyser et voir si elles étaient en cohérence avec celles produites par la SRL2.

A ce jour et malgré plusieurs relances, nous n'avons obtenu qu'un assourdissant silence méprisant.

Nous avons eu connaissance, par des recoupements de divers documents que nous avons pu consulter qu'un certain nombre d'études avaient été produites. En annexe, la liste des pièces demandées.

Certains de votre volonté de voir vos intentions passer dans les actes, nous vous remercions par avance de votre intervention et des résultats qu'elle ne manquera pas de produire.

Nous avons déjà tenté une approche par des élus locaux qui ont écrit à votre Premier Ministre, qui a transmis à son Ministre des Transports, qui a transmis au Préfet, à qui nous avons déjà écrit. Mais au bout de la chaîne, aucune réponse, aucun courrier. Nous souhaitons donc, de votre part, une intervention directe auprès de la DREAL, dont vous êtes, au final, le chef hiérarchique suprême.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, de l'action que vous pourrez mener, et vous prions de recevoir l'expression de nos sentiments respectueux et notre détermination citoyenne.

Pour le Collectif Anti-Nuisances L2

Le Président
Richard HARDOUIN



Le secrétaire
Bernard DONADIO



Copie à :

- **Monsieur Janez POTOČNIK** Commissaire Européen à l'Environnement
- **Monsieur Manuel VALLS**, Premier Ministre
- **Madame Ségolène ROYAL**, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
- **Monsieur Michel VAUZELLE**, Président de la Région PACA
- **Monsieur Jean Marc COPPOLA**, Vice-Président de la Région PACA
- **Madame Sophie CAMARD**, de la Région PACA
- **Monsieur Jean Noël GUERINI**, Président du Conseil Générale 13
- **Monsieur Christophe MASSE**, Vice-Président du Conseil Générale 13
- **Monsieur Guy TEISSIER**, Président de la Communauté Urbaine Marseille Métropole
- **Monsieur Robert ASSANTE**, Vice-Président de la MPM-CUM
- **Monsieur Jean Claude GAUDIN**, Maire de Marseille
- **Monsieur Roland BLUM**, 3^o Adjoint au Maire de Marseille
- **Madame Valérie BOYER**, députée et Maire des 11^o & 12^o arrondissements de Marseille
- **Monsieur Stéphane RAVIER**, Sénateur et Maire des 13^o et 14^o arrondissements de Marseille

Annexe : Liste des pièces demandées

Cette liste n'est probablement pas exhaustive, puisque établie à partir de recoupements.

Dans son Procès Verbal de la réunion CAN L2 / SRL2 du 31/01/14, la SRL2 mentionne :
« *l'étude technico-économique a été menée pendant 3 ans avec les services de l'État et que compte tenu des résultats, la solution par filtration n'a pas été retenue* »

D'où notre première demande à la DREAL :

1 - Le CANL2 demande la communication de l'étude technico-économique ayant amené à conclure notamment, que la filtration de l'air vicié par des particules fines ne pouvait être retenue.

Dans son Procès Verbal de la réunion CAN L2 / SRL2 du 18/04/14, la SRL2 mentionne :
« *que dans le cadre des études menées par l'Etat, les zones suivantes sont considérées comme secteur en zone d'ambiance sonore non modérées : L2 Est : les zones de Frais Vallon, Saint Julien et Florian ;* »

D'où notre deuxième demande à la DREAL :

2 - Le CANL2 demande la communication de l'étude ayant classé les zones de la L2 Est en zone de bruit modéré ou zone de bruit non modéré, sur laquelle s'appuie la SRL2 pour nous écrire cette réponse.

Sur le site de la DREAL (<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/a507-rocade-l2-a-marseille-r471.html>), est proposé en téléchargement, l'intégralité du dossier de la L2 Nord, y compris l'étude d'impact, mais pour la L2 Est, il n'est proposé qu'un descriptif des travaux.

D'où notre troisième demande à la DREAL :

3 - Le CANL2 demande la communication, soit des liens qui permettraient l'accès aux documents et études selon le déroulé établi pour la L2 Nord (Le dossier des engagements de l'Etat / Les concertations publiques / Les enquêtes publiques / La déclaration d'utilité publique), soit ces documents eux-mêmes.

Les services de l'État ont jugé l'offre environnementale de la SRL2 d'une note inférieure à la moyenne. N'ayant pas obtenu la communication de l'Annexe 6 (Maîtrise de la qualité) du PPP, les 2 minuscules extraits fournis SRL2 ne sont pas de nature à nous rassurer :

« *Une attention particulière sera notamment attachée aux problématiques air et santé* »

« *La surveillance environnementale est réalisée par la Direction de Projet et la service environnement, par des visites ou inspections à la fréquence définies dans le Plan de Respect de l'Environnement.* »

D'où notre quatrième demande à la DREAL :

4 - Le CANL2 demande la communication de l'Annexe 6 (Maîtrise de Qualité) ainsi que ce Plan de Respect de l'Environnement

L'étude Air Santé, publiée sur le site d'AIR PACA à notre demande, fait référence à 2 autres études, Numtech et Sillages.

D'où notre cinquième demande à la DREAL :

5 - Le CANL2 demande la communication des études Numtech (Août 2012) et Sillages (Mars 2012).

En réponse à un de nos questionnement par mail (27/10/2014), il nous a été répondu que « AIRPACA a également réalisé un état initial complet de la qualité de l'air en 2012 et 2013 le long du tracé, à la demande de l'État »

D'où notre sixième demande à la DREAL :

6 - Le CANL2 demande la communication de ces nouvelles études commandées par l'Etat.

La SRL2 affirme (Compte rendu de réunion du 31/01/2014) que le trafic poids lourds ne représentera que 4 à 5% des véhicules. Pourtant, voici leur réponse à une question posée par le CAN L2, sur l'afflux des poids lourds à l'ouverture de la L2 : « La SRL2 confirme que les poids lourds empruntant aujourd'hui le Jarret prendront la Rocade L2. Ceux qui empruntent le Chemin des Olives pourraient ne pas prendre la Rocade L2, car le portail écotaxe situé à la Valentine les inciteraient à sortir et donc à emprunter la RD4. »

Nous n'avons aucune certitude que cette nouvelle donnée ait été modélisée. Dans le pdf (Trafic MMO130067_L2_synthe|Çse e|étude statique de trafic.pdf) fourni lors de la rencontre du 08/10/2014 avec MPM, et communiqué par la SRL2, n'apparaît nulle part le nombre de poids lourds.

D'où notre septième demande à la DREAL :

7 - Le CANL2 demande la communication des études « Trafic » du CETE Méditerranée pour analyser ce paramètre Poids Lourds
